

## **Dimanche 7 avril 2019 l'association « les sentinelles de la montagne dijonnaise » en lutte contre le projet de piste automobile a organisé une balade à Prenois depuis la mare du village jusqu'au bois de Chomard.**

A l'heure du réchauffement climatique et des multiples crises écologiques, plus de 40 hectares de forêts classées ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) risquent d'être détruits pour laisser place au lobby automobile !

C'est pourquoi l'association « Les Sentinelles de la Montagne Dijonnaise » créée en janvier 2019 s'est mobilisée dimanche 7 avril pour informer la population et lutter contre la réalisation de ce projet néfaste.

Dimanche après-midi, en famille ou entre amis, une soixantaine de personnes ont marché malgré la pluie en direction du circuit où tournaient des motos. De grandes banderoles dénonçaient la folie automobile, ses pollutions et sa voracité. Après un arrêt devant les portes du circuit, le groupe a continué jusqu'au bois de Chomard, où chacun a choisi un arbre afin de le protéger symboliquement en l'entourant d'un ruban à son nom ou avec un message.

Le conseil municipal de Prenois a été interrogé sur le projet de carte communale avec la création d'une zone d'activité autorisant la construction d'un nouveau circuit. Validée en janvier dernier, la sortie de la parcelle de 41 hectares du régime forestier, doit permettre la réalisation de ce projet. Mais il semblerait qu'à la lumière des nouvelles informations reçues, grâce à la documentation circonstanciée collectée par l'association, la municipalité se questionne désormais sur la pertinence d'un tel projet. A la suite de la réunion publique organisée le 14 mars dernier par les Sentinelles de la Montagne dijonnaise, quelques membres du conseil ont effet décidé de revoir leur position. Aurait-il l'impression de ne pas avoir été réellement informé sur les enjeux d'un tel projet ? Le débat continue et l'association, soutenue par de nombreux groupes et militants locaux, compte bien poursuivre ses actions et influencer la municipalité dans le sens de la protection de la forêt communale.